

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE LOIRE

Séance du 13 mai 2024

Nombre de
membres du
Bureau : 34

L'an deux mille vingt quatre,
Le treize mai,
A neuf heures trente,
se sont réunis à Salle Bureau - Saint Priest en Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente, dûment convoqués le 7 mai 2024.

En exercice : 34
Présents : 18
Pouvoirs : 4
Votants : 22

OBJET

**Avenant de
prolongation à la
Convention de
déploiement de
bornes de recharge
pour véhicules
électriques entre
Saint-Étienne
Métropole et le SIEL-
TE**

Présents :

Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Jean-Paul CAPITAN, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, François DUMONT, Béatrice FOURNEL, Michel GANDILHON, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

Mandant : Bernard SOUTRENON	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT
Mandant : Thierry GOUBY	- Mandataire : Pierre SIMONE
Mandant : Martial FAUCHET	- Mandataire : Pierre SIMONE
Mandant : Stéphane HEYRAUD	- Mandataire : Marie-Christine THIVANT

Votes Pour : 22

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Absents excusés :

M. Xavier VILLARD, M. Gilles PERRONNET, M. Didier PICARD, Mme Annick FLACHER, M. Gérard BAROU, M. Vincent BONNICI, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Nicolas CHARGUEROS, M. Sébastien DESHAYES, M. Didier PONCET, Mme Marianne DARFEUILLE, Mme Séverine REYNAUD, M. Bernard SOUTRENON, M. Thierry GOUBY, M. Martial FAUCHET, M. Stéphane HEYRAUD.

Le secrétariat a été assuré par Pierre VERICEL.

DELIBERATION 2024_05_13_4B

DU BUREAU DU 13 MAI 2024

OBJET : AVENANT DE PROLONGATION À LA CONVENTION DE DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ENTRE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE ET LE SIEL-TE

CONTEXTE

Saint-Etienne Métropole exerce de manière exclusive, en lieu et place des communes de son territoire, la compétence « *création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables* ». La Métropole a développé par voie d'appel à manifestation d'intérêt un réseau privé de bornes de recharges électriques exploité par Etotem.

Le SIEL-TE a engagé, depuis 2015, une réflexion sur le développement de nouveaux usages du réseau de distribution de l'électricité et l'opportunité d'un déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire ligérien.

Le SIEL-TE poursuit le déploiement de nouvelles bornes de recharge dans le cadre de sa stratégie de déploiement 2024-2026.

Le SIEL-TE exploite à travers sa DSP Eborn des bornes de recharge sur le territoire de Saint-Etienne Métropole et souhaite déployer de nouvelles bornes dans le cadre de sa stratégie de déploiement.

Dans ce contexte, une convention de déploiement d'un service d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques a été conclue entre Saint-Etienne Métropole et le SIEL-TE définissant les conditions administratives, techniques et financières encadrant les relations entre les deux structures en matière de déploiement d'IRVE.

Cette convention a été signée par les parties le 22 mai 2018 pour une durée de 6 ans à compter de sa signature.

Cette convention arrivera à son terme le 22 mai 2024, aussi, conformément à la volonté des deux parties, et dans l'attente que la nouvelle convention de déploiement soit conclue à compter du 1^{er} janvier 2025 entre Saint-Etienne Métropole et le SIEL-TE, il est nécessaire de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2024.

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées et applicables.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Bureau de bien vouloir :

Approuver la conclusion de l'avenant à la convention conclue entre Saint-Etienne-Métropole et le SIEL-TE pour le déploiement d'un service d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques;

Autoriser Madame la Présidente à signer le présent avenant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance

Le 13 mai 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente

Marie-Christine THIVANT
Signé le 22/05/2024
Par THIVANT Marie-Christine
Présidente

Publiée le .

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.